



Formalités d'entrée voyage aux Etats Unis Usa

Formalités d'entrer voyage aux Usa

1. Présenter un passeport biométrique ou électronique en cours de validité. A défaut, l'obtention d'un visa ou d'un nouveau passeport sera obligatoire. Pour les français, le passeport doit être en cours de validité le jour du retour. La validité du passeport 6 mois après la date de retour n'est pas demandée pour aller aux USA. [Voir sur ce site pour savoir si votre passeport est bon.](#)
2. Avoir l'autorisation ESTA (imprimer la et emmener la avec vous ou cas ou ...)
3. Avoir un billet d'avion aller-retour
4. Présenter des preuves de solvabilité (carte de crédit, chèques de voyages)
5. Projeter un séjour de 90 jours maximum (pour plus de 90 jours un visa sera obligatoire). Attention, 90 jours et pas trois mois ! Bien compter les mois à 31 jours !
6. La première adresse (très précise: n° et nom de rue, hôtel, ville et son code, Etat,...) de votre séjour pourra vous être demandée à l'arrivée.

ESTA pour son voyage aux Usa

ESTA : Nouvelle procédure en application à partir du lundi 12 janvier 2009

L'ESTA (Electronic System for Travel Authorization) est un questionnaire, identique au formulaire I94W qui est actuellement rempli dans l'avion (parmi les renseignements demandés figurent le numéro de passeport, le pays de résidence...). Pour un déplacement aux USA depuis le 12 janvier 2009, **il faut impérativement remplir l'ESTA** sur <https://esta.cbp.dhs.gov/esta/application.html> **avant le voyage** afin de recevoir une autorisation de voyage.

Votre Attention SVP

De nombreux sites proposent leurs prestations pour obtenir la fiche ESTA.

Depuis le 08-09-2010 l'ESAT coute 14 dollars.

Une seule adresse pour l'obtenir --> <https://esta.cbp.dhs.gov/esta/application.html>

Le voyageur doit être doté de cette autorisation de voyage électronique avant d'embarquer sur un avion. Elle est valable pour une durée de 2 ans ou jusqu'à expiration du passeport. Le formulaire peut-être rempli au plus tard 72 heures avant le départ mais il est recommandé de le faire aussitôt le voyage planifié. Adultes et enfants (quel que soit leur âge) sont soumis à cette procédure. Dans la plupart des cas, les agents de sécurité intérieure donnent leur accord en ligne presque immédiatement en renvoyant la mention « autorisation approuvée ».

Il n'est obligatoire que pour un voyageur sans visa et arrivant sur le territoire U.S. par une compagnie aérienne ou maritime.

Le voyageur français (ou des pays suivants : Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Brunei, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Islande, Italie, Japon, Liechtenstein,

Luxembourg, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Saint Marin, Singapour, Slovénie, Suède, Suisse), y compris les enfants, quelque soit leur âge, se rendant aux Etats-Unis en voyage de tourisme ou d'affaires ou en transit n'a plus besoin d'être en possession d'un visa à condition de :

Conditions d'exemption de visa Usa

1. Avoir un billet d'avion aller-retour (qui prouve votre sortie du territoire US, qu'importe l'aéroport d'entrée et de sortie)
2. Projeter un séjour de 90 jours maximum (le séjour ne peut être prolongé sur place, le visiteur ne peut pas changer de statut, accepter un emploi ou étudier). Attention, 90 jours et pas trois mois ! Bien compter les mois à 31 jours !
3. Présenter des preuves de solvabilité (carte de crédit, chèques de voyages)
4. Compléter le formulaire de demande d'exemption de visa (formulaire I-94W) remis par la compagnie de transport pendant le vol.

Notez que le visa est toujours nécessaire pour certaines catégories de voyageurs (visa précédemment refusé).

[Télécharger la documentation officielle en Français](#)

NOUVEAU : Depuis le 3 novembre 2014, les personnes faisant une demande ESTA doivent répondre à quelques questions supplémentaires : pseudonymes, ville de naissance, informations complémentaires sur le passeport, coordonnées du voyageur, noms et prénoms des parents, personnes à contacter en cas d'urgence, coordonnées de l'employeur, contacts aux Etats-Unis. Ces nouvelles questions sont obligatoires. Cependant, les voyageurs inscriront UNKNOWN s'ils ne peuvent répondre à l'une des questions, notamment dans le cas où ces derniers n'auraient pas connu leurs parents. Les voyageurs étant déjà en possession d'un ESTA en cours de validité ne sont pas tenus de faire une nouvelle demande. L'ESTA en cours sera valable jusqu'à la fin de sa période de validité (2 ans) ou jusqu'à expiration du passeport.

Voyager aux Usa : Passeport biométrique ou électronique ?

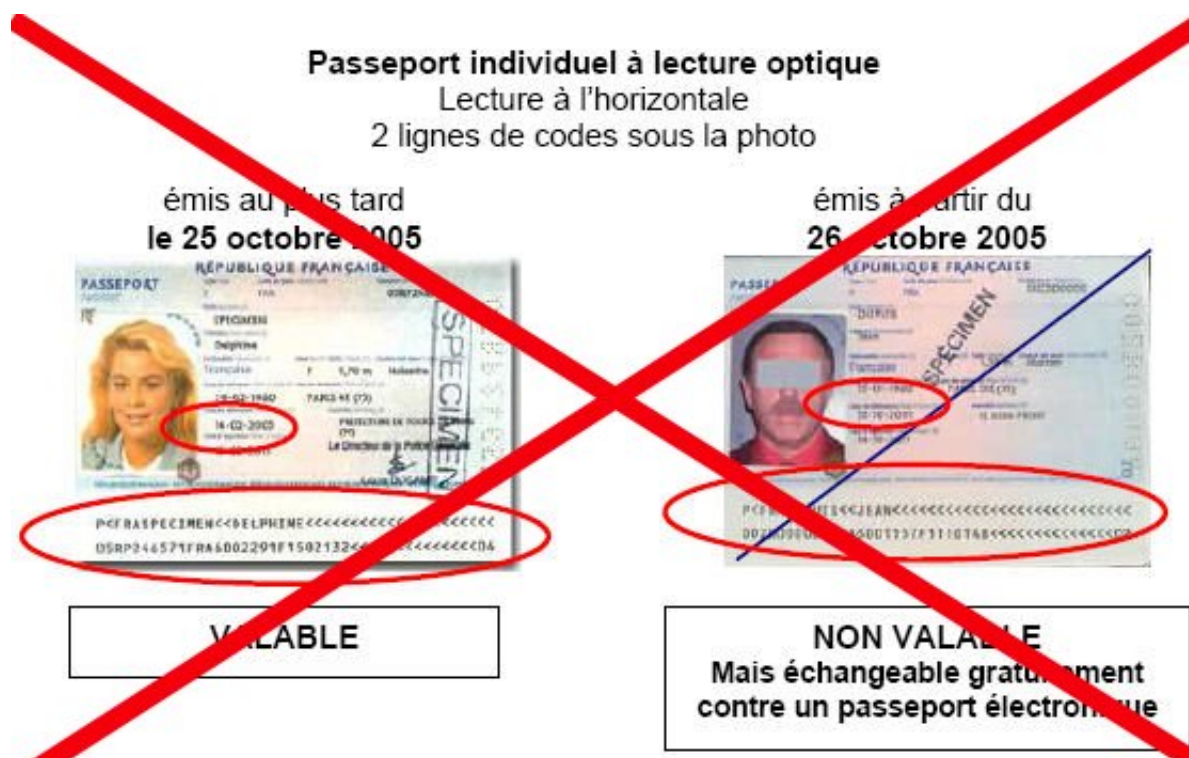
Vous devrez présenter un passeport biométrique ou électronique en cours de validité. A défaut, l'obtention d'un visa ou d'un nouveau passeport sera obligatoire. La validité du passeport 6 mois après la date de retour n'est pas demandée pour aller aux USA. [Voir sur ce site pour savoir si votre passeport est bon.](#)

Qu'est ce qu'un passeport à lecture optique (nommé également passeport DELPHINE) ?

Votre Attention SVP

Attention : Depuis le 1 avril 2016 les passeports à lecture optique ne sont plus valables !

Le passeport à lecture optique comporte 2 lignes codes barres sous la photo et se lit horizontalement.



Qu'est ce qu'un passeport électronique (nommé également passeport à puce) ?

Ce nouveau passeport permet de se rendre aux Etats-Unis sans visa. Il est émis à Paris depuis le 19 avril 2006 dans le reste de la France depuis à peu près juin 2006. Les délais d'obtention sont d'environ 15 jours et le coût s'élève à 60 euros. Le site de la Préfecture de Police est mis à jour régulièrement :

<http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Demarches/Particulier/Documents-d-identite-et-de-voyage/Passport>

Passeport ancien modèle



NON VALABLE
Faire la demande d'un
passeport électronique

Passeport électronique Lecture à l'horizontale et symbole de la puce électronique



VALABLE

Voyager aux Usa : Quel visa ?

Exemption de visa

Je vous rappelle que si vous êtes Français (ou des pays suivants : Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Brunei, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Islande, Italie, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Saint Marin, Singapour, Slovénie, Suède, Suisse), y compris les enfants, quelque soit leur âge, se rendant aux Etats-Unis en voyage de tourisme ou d'affaires ou en transit **et que votre séjour n'excède pas 90 jours, vous n'avez plus besoin d'être en possession d'un visa** ([Voir les conditions d'exemption de visa](#)).

Visa pour un voyage excédent 90 jours (visa B2)

Dans tous les cas, consultez le site de [l'ambassade d'Amérique en France](#)

Pour un voyage excédent 90 jours, vous devez obtenir un visa non immigrant. Le visa est dit B2 (tourisme). Voici la procédure pour obtenir le visa B2 :

1. Remplir le formulaire DS-160 et télécharger votre photo sur le site de l'ambassade d'Amérique en France. La photo doit répondre à des critères spécifiques : photo de face, prise il y a moins de 6 mois, fond blanc, 5cm*5cm
2. Rassembler les documents requis. (passeport, relevé de compte bancaire, certificat de mariage, itinéraire, preuve de travail au retour, certificat de travail, billets d'avions, réservations d'hôtel, location de voiture.....)
3. Créer un compte d'utilisateur et payer les frais de visa.

4. Soumettre la demande. Une fois que vous avez terminé les étapes ci-dessus, vous recevrez des instructions sur la façon de planifier un entretien ou de soumettre vos documents par la poste. Suivez les instructions fournies avec soin.
5. Vous allez avoir plusieurs entretiens. On va vous faire répéter pleins de fois la même choses. Soyez avenant et patient ! C'est une valeur très apprécié des américains !

Renseignements complémentaire sur les visas pour les Usa

- Les Visas "INDEFINITELY" ne sont plus valables
- Concernant les formalités pour une personne de nationalité autre que française (ou autres que les pays suivants Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Brunei, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Islande, Italie, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Saint Marin, Singapour, Slovénie, Suède, Suisse), veuillez contacter directement l'Ambassade Américaine en France <http://fr.usembassy.gov/>.
- Le Visa est valable 10 ans
- le Visa de groupe n'existe pas.
- Les USA ne demandent pas le formulaire d'autorisation de sortie du territoire.
- Pour les français, le passeport doit être en cours de validité le jour du retour (les 6 mois de validité après le retour ne sont pas obligatoires)
- A la frontière terrestre (entre le Canada et les Etats-Unis et entre le Mexique et les Etats-Unis) vous devrez vous acquitter d'une taxe de US\$ 6 payable uniquement en espèces.

Sources : Office de tourisme en France <http://www.office-tourisme-usa.com/etape-de-preparation/formalites-dentree-aux-etats-unis-passeport-esta-visa>

Douanes Usa Etats Unis

Voir cet article : [Bagages et produits autorisés](#)

Emmener des animaux aux Usa

- Le certificat sanitaire et le certificat de vaccination à jour sont nécessaires.
- La vaccination antirabique doit remonter à plus d'un mois et à moins d'un an.
- Lors du contrôle à la frontière, les agents vérifient que l'animal est muni d'une marque d'identification claire et que cette identification est inscrite dans les certificats.
- Pas de quarantaine (sauf pour les îles)

Vaccins pour entrer aux Usa

Aucun vaccin n'est exigé pour entrer aux Etats-Unis dans le cadre d'un voyage touristique. Informations complémentaires dans [la rubrique santé](#)

Adresses utiles

- L'ambassade d'Amérique en France <https://fr.usembassy.gov/fr/>
- Centre de renseignement des douanes au 0825 30 82 63
- [Le ministère de l'intérieur : Passeport électronique](#)



Formalités d'entrée voyage aux Etats Unis Usa